

Efficacité des relations Union-PVD et répercussions de la réforme de la Commission sur ses relations

2000/2051(INI) - 30/11/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Francisca SAUQUILLO PÉREZ DEL ARCO (PSE, E) sur l'efficacité des relations UE-PVD, le Parlement européen se rallie à la position exprimée par sa commission du développement (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, le rapport préconisait que le Commissaire responsable du développement se voit attribué la pleine responsabilité politique pour tous les pays en voie de développement et pour tout le cycle de la coopération de développement, de la planification des projets à leur mise en oeuvre. Toutefois la plénière a également mis l'accent sur les quelques éléments suivants : - craignant que les réformes lancées par la Commission n'aillent pas assez loin, le Parlement demande que la Commission dispose d'un personnel suffisant et correctement formé pour assurer les fonctions de réflexion, d'analyse et de proposition. En conséquence il demande à la Commission de lui soumettre, au cours du premier semestre 2001 un rapport sur la mise en oeuvre des différents éléments de la réforme des services RELEX; - appuyant le projet de création d'une nouvelle structure de gestion de l'aide communautaire, fondée sur le Service Commun des relations extérieures(SCR), le Parlement estime que cette structure devra s'accompagner d'une simplification des procédures de gestion et mieux associer les ONG et les bénéficiaires locaux au développement des actions.